

Vous êtes salarié en arrêt de travail

Vous vous interrogez sur vos capacités à reprendre votre activité

DEMANDEZ UNE VISITE DE PRE REPRISE

Elle est confidentielle et à votre initiative

Quand la demander ?

Pendant votre arrêt de travail en prenant rendez-vous avec votre médecin du travail

Qui peut la demander ?

- Vous-même
- Votre médecin traitant
- Votre médecin spécialiste
- Le médecin conseil de l'assurance maladie

Pourquoi cette consultation ?

- Echanger sur votre situation
- Préparer votre retour à l'emploi

La visite de Pré-reprise est réalisée par votre médecin du travail

Quel coût ?

Elle est gratuite pour vous

Parlez-en dès maintenant à votre médecin traitant

Vos autres contacts :

- ◆ Les Services de Santé au Travail :
 - L'AIPST : 02.31.72.75.00
 - CMAIC : 02.31.46.26.60
 - SIST : 02.31.62.02.22
 - SANTRAVIR : 02.31.66.27.07
 - SST MSA Côtes Normandes : 02.31.25.39.42
 - les autres services
- ◆ Le SAMETH 14 (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi) : 02.31.28.10.60
- ◆ Le Service Social de la CRAM : 36 46